

LE RÉSEAU web

Direction des Laurentides-Lanaudière



Mai 2012

Les investissements sur le territoire des Laurentides-Lanaudière La cadence des travaux routiers se maintient

Pour l'année 2012-2013, près de **204 millions de dollars** seront investis dans les infrastructures routières sur le territoire de la Direction des Laurentides-Lanaudière. La programmation des travaux routiers est répartie en fonction de quatre grands axes d'intervention, soit :

- conservation des chaussées : 74 M\$;
- conservation des structures : 69,3 M\$
(dont 27,4 M\$ pour les structures du réseau municipal);
- amélioration du réseau : 36,7 M\$;
- développement du réseau : 23,8 M\$.



Ces investissements permettent de réaliser 238 projets, dont 137 chantiers.

Parmi les principaux projets de la région de Lanaudière, mentionnons le réaménagement de l'intersection des routes 158 et 345 à Sainte-Geneviève-de-Berthier et la réfection de la chaussée de la route 125 à Chertsey (du noyau urbain jusqu'à la séparation des voies, sur 4,3 km).

Outre ces projets, d'autres chantiers d'envergure sont prévus, notamment la réfection de la chaussée de la route 138 à Sainte-Geneviève-de-Berthier (de la route 158 jusqu'à 400 mètres avant l'intersection de la montée St-Viateur, sur 7,6 km), la réfection de la chaussée de la route 347 à Saint-Damien (du chemin Desroches au chemin Lafrenière, sur 5 km) et l'asphaltage du chemin Sainte-Béatrix (de la route 343 à la route 348, sur 5 km).

Suite à la page 3



100 ans de transports et d'innovations



Mieux connu de 1912 à 1973 sous le nom de ministère de la Voirie, le ministère des Transports a toujours été un acteur important qui a fortement contribué au développement du Québec d'aujourd'hui et de demain, et ce, tant dans les domaines routier, ferroviaire, maritime qu'aérien.

Ces 100 ans ont été marqués par un essor impressionnant des différents modes de transport et par les multiples

innovations qui ont eu une incidence directe sur le mieux-être de la collectivité.

Pour découvrir l'évolution sans précédent d'une organisation bien vivante, nous vous invitons à visiter la nouvelle section du site Web du Ministère consacrée à un siècle d'histoire et à de grandes réalisations en transport à l'adresse www.mtq.gouv.qc.ca/100ans.

Mot du directeur

L'année 2012 est déjà bien entamée et avec ce printemps hâtif qui se pointe, le personnel du ministère des Transports se plonge dans une autre saison de travaux routiers qui débutera d'ici quelques semaines.

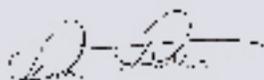
Outre les chantiers routiers qui retiennent souvent l'attention des usagers en raison de l'imposante signalisation mise en place pour assurer la sécurité de tous, d'autres activités sont aussi à l'agenda du personnel de la Direction des Laurentides-Lanaudière. En effet, le nettoyage des accotements et des emprises, la réparation des glissières de sécurité, l'installation de la petite signalisation, le marquage de la chaussée, l'inspection des ponceaux font, entre autres, parties des activités saisonnières qui occupent beaucoup de temps durant la belle saison.

La Direction des Laurentides-Lanaudière (DLL) aura aussi fort à faire durant l'été dans le secteur de Mont-Tremblant alors que la compétition IRONMAN s'amène dans la région des Laurentides. Le ministre délégué aux Transports, monsieur Normand MacMillan, a confirmé au promoteur la présence du MTQ à la gestion de la circulation dans le cadre de cet événement. Un défi que l'équipe de la DLL entend relever pour assurer la fluidité des déplacements sur les routes qui donnent accès à Mont-Tremblant, notamment les routes 117, 323 et 327.

Ainsi, je vous invite à faire preuve de courtoisie lorsque vous rencontrez le personnel de Transports Québec puisqu'il travaille pour vous.

Bonne lecture!

Le directeur par intérim,



Luc Cossette, ing.



Les protocoles d'entente au ministère des Transports

Il existe une longue tradition au ministère des Transports du Québec (MTQ) dans la négociation et la conclusion de protocoles d'entente touchant l'ensemble des secteurs d'activité. Conclure une entente et procéder à sa mise en œuvre constitue d'abord et avant tout un geste de coopération et de mise en commun de biens, de services ou de travaux. Essentiellement, une entente consiste en un partage de responsabilités et/ou de coûts, s'articulant autour d'un projet conjoint et s'inscrivant dans un contexte bien précis.

Ainsi, lors de situations pertinentes, des protocoles d'entente sont établis entre le MTQ et les municipalités et/ou autres partenaires pour la réalisation de projets routiers. Or, ces projets réalisés en partenariat doivent figurer au sein de la programmation du Ministère, et ce, dans un contexte de planification stratégique des actions et des travaux réalisés sur le réseau routier.

Ainsi, les projets réalisés conjointement doivent faire l'objet d'évaluation

et de planification qui nécessitent des délais de réalisation. Le cheminement type de l'élaboration d'un protocole d'entente débute par la réception d'une résolution de conseil municipal. Plusieurs étapes sont ensuite réalisées avant l'élaboration des plans et devis, l'appel d'offres et finalement le début des travaux. Grosso modo, tout protocole d'entente nécessite plusieurs mois de préparation. Le tout, dans le but de s'assurer que l'entente est conforme et qu'elle répond aux besoins des deux parties.

Les ententes ministérielles-municipales permettent d'arrimer les travaux de chacune des parties en un seul chantier. Cette coordination permet de minimiser les coûts, de réduire l'impact sur les citoyens et de faciliter la gestion de la circulation.

À l'échelle provinciale, le ministère des Transports conclut en moyenne une soixantaine de protocoles d'entente par année avec les municipalités.



Les investissements sur le territoire des Laurentides-Lanaudière (suite)

Du côté de la région des Laurentides, les principaux chantiers sont le projet de reconstruction du pont d'étagement de la rue De Martigny, au-dessus de l'autoroute 15, à Saint-Jérôme, le réaménagement de l'intersection et l'asphaltage de la route 117 et de la rue Siméon à Mont-Tremblant ainsi que la reconstruction du pont, situé 200 mètres après l'intersection de la route 333, au-dessus du ruisseau des Hauteurs, et l'asphaltage de la route 117 (de la rue Bélanger à la route 333), à Saint-Jérôme.

Il est également à noter que la chaussée sera refaite, entre autres, sur la route 117 à Rivière-Rouge et à Nominique (de la fin du contournement jusqu'au chemin de l'Aubépine, sur 5,2 km et dans quatre secteurs de part et d'autre du noyau urbain, sur 4,5 km) et sur la

route 148 à Grenville-sur-la-Rouge (de la rue des Épinettes au chemin Kilmar, sur 6,5 km). De plus, plusieurs routes seront asphaltées au cours des prochains mois, par exemple l'autoroute 15 de Sainte-Adèle à Val-David (du km 68,5 au km 80, en direction sud) et la route 329 à Gore et à Mille-Isles (du chemin Breamar au chemin de Mille-Isles).

Pour le détail des entraves, la Direction des Laurentides-Lanaudière vous invite à consulter régulièrement le site Web Québec 511 Info Transports à l'adresse quebec511.info

La Direction des Laurentides-Lanaudière travaille actuellement à l'élaboration d'une carte illustrant l'ensemble des chantiers routiers de la prochaine année. Cette dernière vous sera présentée dans la prochaine édition du journal Le Réseau.

Autoroute 31 à Joliette

Les travaux de reconstruction du viaduc avancent bien!

Bonne nouvelle pour les usagers du secteur, la reconstruction du viaduc qui surplombe la route 158, à Joliette, sur l'autoroute 31 progresse selon l'échéancier. L'entrepreneur et son équipe ont œuvré au chantier pendant la quasi-totalité de l'hiver.

Ainsi, à ce jour, une partie de la structure a été démolie et on travaille à reconstruire les culées et la dalle du nouveau pont d'étagement et à installer les poutres. Sur l'autoroute 31, une voie par direction est disponible à la circulation durant les travaux.

Rappelons qu'une fois terminée, la nouvelle structure sera moderne et adaptée aux besoins de circulation du secteur. C'est à compter de l'automne 2012 que les usagers pourront

circuler sur la nouvelle structure alors qu'elle sera mise en service.

Les entraves à la circulation reliées à ce projet routier sont disponibles en tout temps sur le site Web Québec 511 Info Transports .



Photo : Guy Plon



Rue De Martigny à Saint-Jérôme

Les travaux de reconstruction du pont d'étagement, au-dessus de l'autoroute 15, sont débutés

Le ministère des Transports du Québec a entrepris la reconstruction du pont d'étagement sur la rue De Martigny, au-dessus de l'autoroute 15, à Saint Jérôme, depuis la mi-mai. Les travaux se dérouleront en deux phases et s'échelonnent sur deux années, soit jusqu'en novembre 2013. Le projet de reconstruction du pont d'étagement consiste en l'aménagement de deux structures

distinctes. Une fois le projet terminé, la nouvelle structure du côté nord comportera trois voies en direction ouest, dont une d'entrecroisement entre les bretelles de sortie et d'entrée de l'autoroute 15. La nouvelle structure du côté sud accueillera deux voies de circulation en direction est ainsi qu'un trottoir.

Les impacts à la circulation

Les déplacements sur l'autoroute 15

Les accotements de l'autoroute 15, à la hauteur de la rue De Martigny, seront fermés à l'aide de glissières en béton. Il y aura des fermetures partielles et complètes de l'autoroute 15 ainsi que des bretelles d'accès à différentes étapes du projet. L'ensemble des fermetures se dérouleront selon un horaire qui tient compte des impératifs de la circulation. Les fermetures complètes de l'autoroute 15 seront réalisées uniquement de nuit.

Les déplacements sur la rue De Martigny

Pour la durée des travaux réalisés en 2012, la circulation sur la rue De Martigny s'effectue sur une voie par direction. Des fermetures complètes de la rue De Martigny, réalisées durant la nuit, sont à prévoir.

Les chemins alternatifs

En raison des débits de circulation de ce secteur, il y a un risque de congestion aux heures de pointe du matin et du soir.

Le MTQ recommande aux usagers de la route qui circulent sur la rue De Martigny dans l'axe est-ouest d'utiliser le boulevard Monseigneur-Dubois, la rue Lajeunesse et le boulevard

Rolland-Godard comme chemin alternatif.

De plus, le MTQ suggère aux usagers de l'autoroute 15 en direction nord, qui empruntent la sortie 43 ouest, de prendre la sortie 41, soit celle du boulevard Grand-Héron, ou la sortie 39, soit celle de la route 158 comme trajet alternatif.



La description des travaux est disponible sur la page régionale de la DLL sur le site du MTQ. Comme il y aura plusieurs fermetures au cours du projet, le MTQ vous invite à consulter régulièrement le site Web Québec 511 Info Transports afin de planifier vos déplacements. Le MTQ remercie les usagers de la route de leur précieuse collaboration.

Nouvelle interdiction

Pas de boîtes à fleurs sur les ponts

Le ministère des Transports informe les municipalités qu'il est dorénavant interdit d'installer des boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue des ponts dont la responsabilité incombe au Ministère. Cette nouvelle interdiction est en vigueur depuis le 21 novembre 2011 et devra être considérée dans les plans d'aménagement paysager, dès ce printemps.



Comme tous les dispositifs de retenue normalisés par le ministère des Transports sont conformes au Code canadien sur le calcul des ponts routiers CAN/CSA-S6 qui exige des essais d'impact pour en établir le niveau de performance, la mise en place d'objet fixe dans la zone d'intrusion de ces dispositifs peut compromettre l'aspect sécurité lors de l'impact d'un véhicule.



Les plans de détour du MTQ, bien plus qu'un outil indispensable

En vertu de sa mission, le MTQ a le devoir d'assurer la gestion d'événements d'urgence mineure et majeure qui peuvent avoir des répercussions sur les réseaux de transport. Sur le terrain, c'est d'abord la signalisation et l'information au citoyen qui viennent en tête de liste de l'intervention. Le Ministère se doit de signaler adéquatement et clairement les sections de route ou les ponts fermés, ainsi que les détours sécuritaires à prendre.

Dans cette optique, l'équipe du monitoring, des mesures d'urgence et de la sécurité civile de la Direction des Laurentides-Lanaudière (DLL) dispose d'une base de données regroupant les plans de détour du territoire de la DLL. En effet, cet outil a été développé dans le but de faciliter la mise en place d'un détour lors d'un événement sur le réseau routier. Le tout, dans le but de réduire les impacts d'une fermeture pour les usagers.

Ainsi, pour un endroit donné, il existe un chemin de détour qui a été établi en fonction de différents critères et qui a été validé par les spécialistes du Ministère. La base de données développée contient un plan de signalisation préétabli pour un bon nombre de plans de détour ce qui per-

met une intervention efficace en cas de fermeture d'une route. La base de données contient aussi des informations essentielles pour la mise en place des détours, telles que la présence de feux de circulation ainsi que des informations concernant les structures ayant une restriction de charge.

Dans la mesure du possible, les chemins de détour établis par la DLL empruntent des routes sous juridiction provinciale. Toutefois, comme ce n'est pas toujours possible, le Ministère collabore avec les municipalités en établissant certains chemins de déviation qui empruntent les réseaux routiers municipaux. Ces derniers sont analysés par le Ministère afin de s'assurer qu'un débit de circulation plus dense qu'à l'habituel peut être accueilli.

L'ensemble de cette démarche proactive permet à la DLL d'intervenir de manière efficace et rapide lors d'un événement sur le réseau. On pense notamment à un accident qui nécessite une fermeture et durant laquelle le Ministère doit assurer la gestion de la circulation.



Le MTQ et ses partenaires collaborent à la sécurité et à la gestion des entraves du Ironman Mont-Tremblant 2012

Depuis le printemps 2011, le ministère des Transports du Québec collabore à la planification du IRONMAN Mont-Tremblant 2012. Sa collaboration s'inscrit au cœur de sa mission soit assurer, sur tout le territoire du Québec, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le 27 mars dernier, avec ses partenaires du comité Sécurité et gestion de la circulation, le Ministère présentait au comité exécutif IRONMAN, l'état d'avancement du plan d'intervention qui permettra de répondre aux attentes de sécurité et de fluidité de la circulation sur les réseaux routiers municipal et provincial durant les compétitions du 24 juin et du 19 août 2012.

Le comité Sécurité et gestion de la circulation
Messieurs Guy Tremblay, chargé de projet et répondant en monitoring et sécurité civile au ministère des Transports – Direction des Laurentides-Lanaudière (DLL) ainsi que Jean Desjardins, directeur par intérim du Service de police de Mont-Tremblant ont unis leur voix pour présenter le travail du comité Sécurité et gestion de la circulation. Ce comité, formé des représentants de la Ville de Mont-Tremblant, de la Sûreté du Québec, d'Ambulances Radisson et du ministère des Transports, a pour mandat l'élaboration et la préparation des plans qui ont pour but d'assurer la sécurité des personnes et de gérer la circulation dans le cadre de l'événement IRONMAN.

Un plan d'intervention commun

Le comité Sécurité et gestion de la circulation s'est doté d'un plan d'intervention commun qui répondra aux objectifs de sécurité et de fluidité des déplacements tant pour les usagers des réseaux routiers que pour les athlètes, villégiateurs et touristes venus participer à cet événement d'envergure. Comme les routes 117, 327, montée Ryan, chemin Duplessis et rue Saint-Jovite, pour ne nommer que celles-là, seront très sollicitées, un déploiement de plusieurs ressources humaines et matérielles est prévu. En plus d'un plan général

de signalisation, des plans spécifiques ont été réalisés pour plus de 80 intersections. Ces plans précisent les ressources humaines et matérielles requises pour gérer la circulation aux intersections ainsi que les responsabilités qui s'y rattachent. De plus, un poste de commandement unifié sera mis en place pour assurer la coordination des opérations.

Un plan de mesures d'urgence

Un événement comme celui d'IRONMAN requiert également la planification des mesures d'urgence. Tous les représentants au comité Sécurité et gestion de la circulation sont des partenaires du ministère des Transports et contribuent déjà aux interventions d'urgence sur le réseau routier, afin d'assurer la sécurité et s'il y a lieu le rétablissement rapide de la circulation. Ainsi, pour mener la phase d'intervention, en situation d'urgence durant IRONMAN, des scénarios d'événements potentiels ont été développés et des mesures spécifiques seront mises en œuvre au besoin par les partenaires, si un incident survenait.

Un plan de communication

Finalement, un plan de communication mettra sur les relations publiques et les relations de presse pour sensibiliser les usagers des réseaux routiers aux entraves possibles sur le territoire, mais il opérera aussi pour la promotion, bien en amont de l'événement, pour faire connaître les chemins de détours ainsi que les outils pour contribuer à la planification des déplacements.

Pour le moment et en tout temps, Québec 511 Info Transports s'avère l'outil d'information, accessible sur plusieurs plateformes, pour planifier vos déplacements à l'échelle du Québec. Au cours des prochains mois, il sera l'outil privilégié pour diffuser les entraves connues, notamment dans le secteur de Mont-Tremblant.



Les bonnes pratiques environnementales de la DLL

Résultats concluants de la restauration naturelle des rives aux abords routiers

Dans le cadre des ententes prises avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que dans le but d'atteindre certains objectifs de développement durable, le Module de l'environnement de la Direction des Laurentides-Lanaudière a développé une expertise dans le domaine des plantations de rive au cours des douze dernières années. Les objectifs du Module sont d'augmenter la stabilité des talus en bande riveraine, de recréer l'habitat riverain pour la petite

faune (bordure de cours d'eau) et de maintenir ou de bonifier la qualité du paysage des abords routiers.

« Depuis la dernière décennie, la progression des plantations de stabilisation de talus autrefois instables est notable », de dire Jean Boulé, technicien de la faune à la DLL. « Nous réalisons de deux à trois projets de restauration naturelle des rives aux abords de routes par année », d'ajouter monsieur Boulé.



Photo : Jean Boulé

En 2010, cinq variétés d'arbustes à enracinement dense ont été plantées sur une distance d'un kilomètre le long de la route 344 à Saint-André-d'Argenteuil, aux abords de la rivière du Nord. Lors des travaux de la route 344 a été déplacé, ce qui a permis un éloignement du plan d'eau et une bonification de la bande riveraine.



Photo : Jean Boulé

Dès 2011, les résultats du réaménagement de la rive sont remarquables.

Nouvelle publication

Les véhicules hors route et le milieu municipal

En décembre 2010, la Loi sur les véhicules hors route a été amendée, notamment pour améliorer la cohabitation entre les utilisateurs de véhicules hors route et les résidents riverains des sentiers. Parmi les mesures adoptées se trouvent de nouveaux pouvoirs pour les municipalités, et le présent document en explique les différentes modalités.



Le Réseau est un bulletin d'information destiné aux partenaires de la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec. Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Module de communication.

Rédaction : Isabelle Gagné, Isabelle Doyon et Claude Ouimet

Mise en page : Isabelle Gagné

Révision linguistique : Lise Lacroix

Courrier de 2^e classe

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1705-1401